

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Assurance de la chasse – responsabilité civile du chasseur

Quelle **assurance** est **obligatoire** pour la **chasse** ? Quels **documents** présenter en cas de **contrôle** ? Que faire en cas de résiliation de votre **contrat** ? Nous vous indiquons les **principales règles à connaître** concernant l'**assurance pour la chasse**.

Quelle assurance est obligatoire pour chasser ?

Vous devez souscrire une **assurance garantissant votre responsabilité civile** en tant que chasseur.

Cette assurance vous couvre pour les **dommages corporels, matériels et immatériels** que vous pouvez **causer à une autre personne**. Par exemple, lors d'un tir, vous blessez un autre chasseur.

Cette assurance doit :

Garantir votre responsabilité civile **pour une somme illimitée**

Ne **pas** prévoir **de déchéance opposable aux victimes** ou à leurs **ayants droit**

Couvrir votre responsabilité civile **du fait de vos chiens**. Vous êtes en effet responsable des dommages causés par vos chiens.

Savoir si une victime d'accident de chasse peut être indemnisée quand aucune assurance ne peut intervenir

Une victime d'accident de chasse peut demander une indemnisation au FGAO quand aucune assurance ne peut intervenir.

Consultez le [livret de l'indemnisation – APPLICATION/PDF – 461.5 KB](#) pour connaître les démarches à faire.

Quels documents présenter en cas de contrôle lors d'une action de chasse ?

Lors d'un **contrôle en action de chasse**, vous devez présenter **l'attestation d'assurance** en plus de votre **permis de chasser** et de la **validation du permis de chasser**.

Que faire en cas de résiliation du contrat d'assurance chasse ?

En cas de résiliation ou de **suspension** de votre **contrat d'assurance chasse**, votre **permis de chasser cesse d'être valable** et est **retiré provisoirement**.

Par exemple, si votre contrat est suspendu pour non-paiement de cotisations.

Vous devez **remettre** la à l' OFB .

Où s'adresser ?

Office français de la biodiversité (OFB)

Par courrier

Office français de la biodiversité

Service du permis de chasser

BP 20

78612 LE PERRAY EN YVELINES CEDEX

Pour récupérer la , vous devez **justifier** être de nouveau couvert par une assurance responsabilité civile pour la chasse.

Connaître les sanctions encourues en cas de refus de remettre à l'OFB la validation du permis de chasser

Vous risquez une amende de 30 000 € et 2 ans de prison.

Assurance chasse : quelles garanties avoir en plus de la responsabilité civile ?

Assurance individuelle accident

L'assurance individuelle accident vous indemnise **si vous subissez des dommages corporels au cours d'un accident**, que vous en soyez responsable ou pas. Par exemple, vous tombez et vous vous blessez avec votre arme. La prise en charge varie selon les contrats : frais médicaux, biens matériels (arme, vêtements...), préjudice financier en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité...

À savoir

Les assureurs proposent différentes garanties. Par exemple pour couvrir vos chiens contre les dommages qu'ils peuvent subir lors de la chasse. Renseignez-vous auprès de votre assureur pour trouver la **formule la plus adaptée à votre profil**.

Garantie protection juridique

La garantie protection juridique est une assurance qui permet de bénéficier d'un conseil juridique ou de l'assistance d'un avocat dans une procédure judiciaire.

Cette garantie peut être utile notamment dans 2 types de situations :

Vous demandez réparation auprès d'une autre personne pour un préjudice que vous estimatez avoir subi

Vous devez vous défendre, car une autre personne estime avoir subi un dommage dont vous êtes responsable

Chasse

**Questions –
Réponses**

- Permis de chasser perdu, volé ou abîmé : comment demander un duplicata ?
- Comment fonctionne la garantie protection juridique ?
- Quelles sont les espèces animales protégées ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Validation annuelle du permis de chasser
- Examen du permis de chasser
- Achat et détention d'une arme de chasse

**Pour en savoir
plus**

- Assurance responsabilité civile

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

- La sécurité à la chasse

Source : Office français de la biodiversité (OFB)

- Chasse et monde cynégétique : questions/réponses

Source : Office français de la biodiversité (OFB)

- Livret de l'indemnisation des accidents de chasse

Source : Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)

- Les 91 espèces chassables

Source : Fédération nationale des chasseurs

- Procédés de chasse interdits

Source : Legifrance

**Où s'informer
?**

- Fédération départementale des chasseurs

**Services en
ligne**

- Consulter les dates de chasse par département

Outil de recherche

**Textes de
référence**

- Code des assurances : article L421-8

Dispositions spéciales aux accidents de chasse survenus en métropole

- Code de l'environnement : articles L 423-1 à L423-27

Obligation de souscrire une assurance (articles L423-16 à L423-18)

- Code de l'environnement : articles R423-12 à R423-18

Obligation de souscrire une assurance (articles R423-15 à L423-18)

- Code des assurances : articles A230-5 à A230-7 (annexe)

Assurance de la responsabilité civile des chasseurs



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F2146>